

# FFAM Club'infos

Lettre aux clubs  
Décembre 2020

011

## Edito

À l'heure où j'écris cet édito, l'activité a pu partiellement reprendre après une seconde période de confinement éprouvante pour tout le monde. Notre écosystème n'échappe pas à cette crise et nous connaissons tous malheureusement des personnes qui ont été atteintes plus ou moins gravement. Je veux ici avoir une pensée pour elles et leurs familles et rappeler à tous la prudence qu'impose la période que nous vivons.

Nos associations continueront de souffrir dans les mois à venir de cette suspension d'activité et chacun devra se motiver dès le début de cette nouvelle année 2021 pour faire revenir les aéromodélistes sur les terrains, afin de partager à nouveau notre passion et retrouver les bons moments que procure la pratique de notre sport dans nos clubs. Nous savons que vous aurez besoin de soutien dans les mois qui



viennent et le plan de relance qui a déjà été acté, vous permettra de poursuivre ou de relancer les projets qui n'ont pu se réaliser ces

derniers mois. La fédération est là pour vous aider.

L'année 2021 sera une année compliquée car il faudra jongler entre la motivation qu'il nous faut avoir et les contraintes budgétaires qu'imposera la baisse du nombre des membres dans les clubs.

Pour la fédération et pour l'ensemble des ligues d'aéromodélisme, 2021 sera également une année de changement, avec l'élection de nouveaux comités directeurs pour l'olympiade à venir. Nous ne savons pas à cette heure comment se dérouleront les assemblées générales car cela dé-

## Table des matières

Edito . . . . .	1
Situation de la pandémie Covid-19 au 16 décembre 2020 . . . . .	2
Enquête du CNOSF sur les difficultés des associations . . . . .	4
Évolution réglementaire arrêté aéromodélisme . . . . .	5
Signalement électronique . . . . .	6
Nouvelle réglementation . . . . .	6
Formation administrative des dirigeants 2019-2020. . . . .	7
Décisions concernant le bilan des clubs et les labels . . . . .	8
Assemblées générales : FFAM et clubs . . . . .	8
Rédaction e-Aéromodèles : appel à contribution . . . . .	8

pendra de la situation sanitaire mais celles-ci devront se tenir. Il est important de rappeler que chaque licencié peut se présenter à l'élection du comité directeur des ligues et de la fédération. Cependant, je me dois de rappeler certains principes que les candidats à ces instances se doivent de respecter. En effet, être élu dans une instance régionale ou nationale demande un investissement important. Ceux qui voudraient se porter candidats pour avoir un mandat mais sans se relever les manches doivent y réfléchir à deux fois. Être élu dans une instance régionale ou nationale, c'est aussi savoir prendre la hauteur suffisante pour traiter des sujets en prenant en compte l'ensemble des problématiques qui touchent notre sport, l'ensemble des disciplines et leurs diversités. Se porter candidat pour « défendre » uniquement telle discipline ou tel territoire, telle pratique ou telle action, n'est pas un bon calcul. Être membre d'un comité directeur, c'est travailler pour la collectivité des aéromodélistes. Des challenges attendent le prochain comité directeur fédéral.

Nous avons constaté, lors des formations de dirigeants réalisées avec Michèle Venec, que les dirigeants de clubs étaient demandeurs et avaient besoin d'aide dans cette société qui se complexifie.

Nous savons que des aspects réglementaires nécessitent une vigilance permanente et un travail important pour limiter les impacts sur nos pratiques. Nous voyons que l'ensemble des dispositifs de formation que nous avons actuellement mérite d'être remis à plat pour vous permettre d'attirer et de conserver de nouveaux pratiquants dans les clubs.

Tout cela constitue à mon avis des axes qu'il conviendra de développer durant les 4 prochaines années pour continuer de faire de l'aéromodélisme une activité attractive, permettant aux jeunes d'apprendre à faire quelque



chose de passionnant de leurs mains et pour le moins de trouver une activité passionnante et épanouissante. Notre avenir passe par une transmission transgénérationnelle de notre passion et de notre savoir-faire.

D'ici là, je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année en prenant soin de vous. Rendez-vous en 2021 pour une année qui je l'espère sera bien différente de 2020.

Bons vols à tous et en toute sécurité. ■

**Laurent Henry**  
Président FFAM

## Situation de la pandémie Covid-19 au 16 décembre 2020

Cette pandémie liée à l'émergence d'un « nouveau » virus, le Sars-Cov-2, a maintenant un an d'existence. Une première vague a frappé la France et l'Europe depuis fin janvier avec un pic atteint en avril, et décroissance acquise fin mai, permettant un allègement des consignes gouvernementales. Celle-ci avait entraîné le décès en France de plus de 30 000 patients, dans de difficiles conditions en réanimation et en EHPAD. On devait aussi déplorer la saturation des services de réanimation et de leurs personnels médicaux et paramédicaux, avec pour corollaire l'arrêt d'autres activités hospitalières et plus particulièrement de la chirurgie.

L'application des règles strictes de confinement avait permis la décroissance de la circulation du

virus et du nombre de nouveaux cas. S'en est suivi un allègement des restrictions de circulation, réunions, etc., à partir de fin mai.

Les instances dirigeantes de la FFAM, en suivant au plus près les textes gouvernementaux, avaient alors édité les recommandations permettant aux licenciés de connaître les limites et aussi les possibilités pour la pratique de leur sport et passion. Ceci a fait l'objet de plusieurs mises à jour en fonction de l'évolution de la pandémie.

Après un début d'été marqué par une certaine accalmie de la pandémie, une nouvelle recrudescence des chiffres de circulation du virus est apparue avant la fin août.

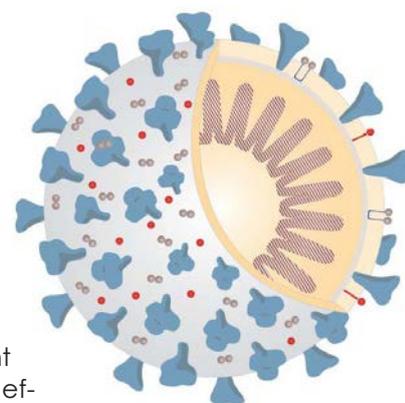
Il est certain qu'un relâchement dans l'application des consignes de distanciation et d'hygiène a pu en être le starter.

La saisonnalité, passage à l'automne puis l'hiver, a sûrement eu aussi un effet sur cette reprise

d'activité du virus (à l'identique de la saisonnalité de la grippe...). Enfin, en septembre, une reprise d'activités professionnelles, familiales, associatives, religieuses, en milieu couvert, a permis au virus resté en attente de trouver facilement de nouvelles victimes.

Le gouvernement a alors été contraint à émettre de nouvelles restrictions durant l'automne. (Cf. dernière communication de la FFAM sur le sujet).

Le pic épidémique s'est en conséquence situé durant la semaine 44 (26 Oct.-1<sup>er</sup> Nov.).



On note une diminution de la circulation du virus depuis, et qui s'est poursuivie du 23 au 29 novembre, mais les indicateurs restant à taux élevés, on avait encore plus de 10 000 nouveaux cas positifs.

En milieu hospitalier, le pic des hospitalisations du 2 au 8 novembre a été suivi d'une diminution des hospitalisations pendant 3 semaines consécutives.

**La semaine du 30 novembre au 6 décembre 2020 est marquée par une évolution préoccupante** de l'épidémie, du fait d'une très faible diminution de la circulation du SARS-CoV-2 en France après 4 semaines de décroissance de l'épidémie. Après le passage du pic épidémique, des cas confirmés en semaine 44 et la diminution observée du nombre de cas jusqu'au 30 novembre, **un net ralentissement de la diminution des nouvelles contaminations de SARS-CoV-2** est observée pendant la première semaine de décembre.

Les indicateurs se maintiennent à un niveau élevé et, la première semaine de décembre, comme la précédente, plus de 10 000 nouveaux cas de COVID-19 étaient confirmés, en moyenne, chaque jour en France.

En milieu hospitalier, les nouvelles hospitalisations et les admissions en réanimation étaient en diminution pour la 4<sup>e</sup> semaine consécutive, mais la baisse observée la première semaine de décembre était plus modérée que celle de la semaine précédente. L'évolution des principaux indicateurs de l'activité de suivi des contacts se stabilise, après 4 semaines de forte diminution.

Le nombre de nouveaux décès liés à la COVID-19 avait diminué les deux dernières semaines de novembre, mais restait très élevé la première semaine de décembre, avec des évolutions contrastées selon les régions. La tendance à la diminution observée début décembre reste à confirmer dans les prochaines semaines du fait du délai de consolidation plus long des données de mortalité.

**Après 4 semaines de décrois-**

**sance de l'épidémie, l'évolution actuelle de l'épidémie suggère un risque élevé de voir la circulation du virus SARS-CoV-2 à nouveau augmenter dans les prochaines semaines en France** et appelle à la plus grande vigilance, notamment dans la perspective des fêtes de fin d'année. Dans ce contexte, les mesures de prévention et de distanciation physique restent essentielles. Le maintien de l'adoption des mesures de prévention individuelles, même dans la sphère privée, associées aux mesures collectives, sont actuellement les seuls moyens permettant de freiner la circulation du virus SARS-CoV-2 et d'en réduire l'impact sur le système de soins et la mortalité.

L'utilisation des outils numériques ([TousAntiCovid](#)) est également recommandée pour renforcer les mesures de contact-tracing et d'isolement rapide.

### Conséquences...

Je fais donc un rappel, pour ceux qui oublie trop vite.

- Distanciation physique, minimum 1 mètre, plus, c'est mieux !
- Pas de contact (mains, embrassades...).
- Mesures d'hygiène (lavage répété des mains, tousser dans son coude, etc...).
- Limitation maximale, pour ne pas dire proscription des rassemblements, ou réunions, surtout en milieu fermé.
- Port du masque, correctement placé ! Rappel : **absolument obligatoire** si l'on est testé positif...
- Aération régulière des lieux fermés.
- S'astreindre à l'isolement en cas de symptômes, avec réalisation d'un test dans les plus brefs délais.

### L'avenir

Nous attendons tous la sortie maintenant proche de divers vaccins contre la Covid.

A l'évidence, les sujets les plus à risque seront prioritaires, puis les soi-

gnants, fortement exposés et qui ont déjà payé un cher tribut en un an de pandémie.

En principe la vaccination d'au moins 60 ou plutôt 70 % de la population devrait couper l'herbe sous les pieds du virus.

La recherche médicale et pharmaceutique a relevé le défi de mettre sur le marché des vaccins en moins de 18 mois, un an pour certains. Il reste maintenant à lancer un rythme de production suffisant pour couvrir la demande.

Bien sûr il y a les bruyants « anti-vaccins »... je voudrais qu'ils passent 48h non-stop dans un service de réanimation, cela pourrait leur faire toucher une réalité qu'ils veulent ignorer.

### Et la grippe ?

Eh bien pour l'instant, la saison grippale ne semble pas avoir commencé !

Il reste important de comprendre que le risque d'avoir la grippe puis la Covid, ou inversement, n'est pas un bon plan. Le vaccin contre la grippe saisonnière montre son efficacité, année après année, au prix d'une vaccination annuelle. Se présenter à l'hôpital avec un syndrome grippal, si proche des signes de la Covid, n'est pas un bon plan non plus, donc prévention SVP !

Références : ceux qui veulent rester informés, et non intoxiqués par la télévision et ses pseudos experts, peuvent trouver tous les chiffres actualisés sur :

<https://www.santepublique-france.fr/>

**Prudence! Nous ne sommes pas arrivés au bout... ■**

**Dr Roland Surugue**





# Évolution réglementaire arrêté aéromodélisme

La réglementation européenne entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et nécessite une refonte des textes réglementaires français qui régissent notre activité depuis 2015, à savoir l'arrêté dit « conception » et l'arrêté dit « espace ».

— Pour résumer : pas de grand changement dans les mois à venir ! —

Deux arrêtés devraient remplacer dans les semaines qui viennent les textes existants :

- **L'arrêté relatif à l'exploitation d'aéromodèles au sein d'associations d'aéromodélisme en application du règlement d'exécution (UE) 2019/947.**
- **L'arrêté relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord.**

Pour résumer : pas de grand changement dans les mois à venir !



En effet, la réglementation européenne prévoit dans son article 16 que les autorités compétentes (pour la France, la DGAC) peuvent délivrer aux associations d'aéromodélisme des autorisations d'exploitation visant à pouvoir continuer à appliquer les règles nationales.

La délivrance des autorisations et les impacts divers devant être af-

finés, il a été décidé qu'un texte allait autoriser à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 30 juin 2022 les associations d'aéromodélisme à continuer à fonctionner sans démarche particulière.

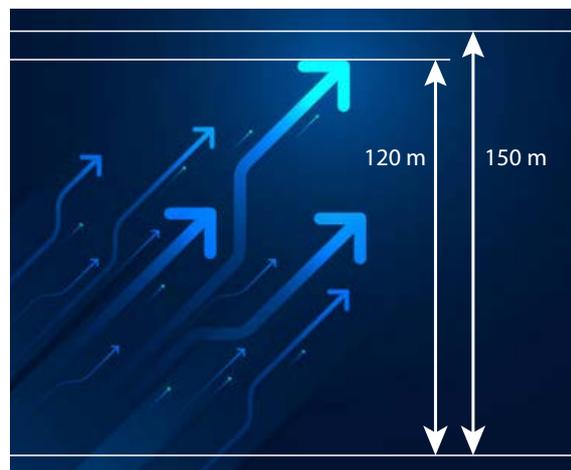
Il n'y a donc aucun changement dans les mois à venir.

Des réflexions sont toutefois en cours sur les déclarations qui devraient être demandées aux exploitants d'aéronefs sans personne à bord et que certains ont déjà vu apparaître dans Alpha-Tango.

Nous discutons actuellement avec la DGAC pour que cette démarche soit la plus simple possible. Le second impact à court terme de la mise en place de la réglementation européenne est la nécessité de revoir l'arrêté dit « espace » qui régit l'utilisation de l'espace aérien.

Là encore, pas d'impact sur les terrains déclarés des clubs qui continueront avec les autorisations déjà obtenues dans le cadre des déclarations d'AIP avec des hauteurs de vols inchangées.

Pour la pratique en dehors des sites déclarés, la réglementation européenne prévoit que l'altitude maximale passe de 150 m à 120 m.



Toutefois, lors des négociations, nous avons obtenu qu'avec quelques contraintes (téléométrie, présence d'un observateur et attestation de formation sensibilisant aux risques de l'usage de l'espace aérien), il soit possible de continuer à évoluer jusqu'à 150 m.

Le travail continue sur le sujet. Il y a encore des points de discussion sur les autorisations d'exploitation qui devront être délivrées par la DGAC pour continuer à pratiquer. Concernant les règles

— Le travail continue sur le sujet —

nationales au-delà de juin 2022, nous avons déjà obtenu que les clubs affiliés à la FFAM et à l'UFO-LEP obtiennent automatiquement ces autorisations. ■

Laurent Henry



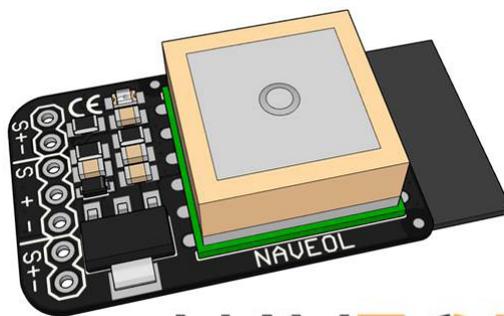
# Signallement électronique

Nous vous l'indiquions en septembre : la fédération va doter de balises de signallement les clubs dont les terrains ne sont pas exemptés de l'emport de ces dispositifs. Les licenciés qui pratiquent sur ces terrains ne seront ainsi pas lésés. Le comité directeur a décidé en octobre que cette dotation irait aux clubs concernés qui pourront alors mettre ces balises à disposition de leurs adhérents licenciés pour une utilisation sur le terrain du club. Les balises sont en cours de fabrication et la société NAVEOL nous a indiqué qu'elles seraient livrées à la fédération mi-janvier. Dès lors, les clubs les recevront dans les jours qui suivront. Comme souhaité dans l'appel d'offre fait par la FFAM, NAVEOL commercialisera également directement des balises au prix où

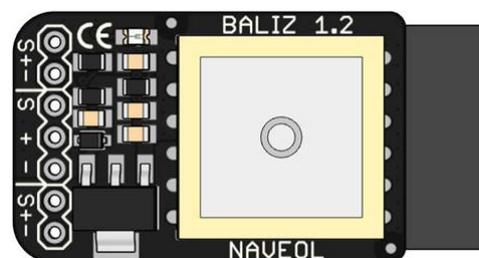
nous les avons obtenues, à savoir environ 40 € TTC. Nous rappelons que l'obligation entre en vigueur le 27 décembre 2020. Ceux qui souhaiteraient voler à partir de cette date sur un site de vol non exempté devront équiper leurs modèles de dispositifs de signallement.

Nous sommes bien conscients que le léger retard dans la mise à disposition de la dotation fédérale pour les clubs non exemptés va être problématique, mais chacun peut être conscient que l'année 2020 est complexe et que les délais initialement souhaités ont été difficiles à tenir. ■

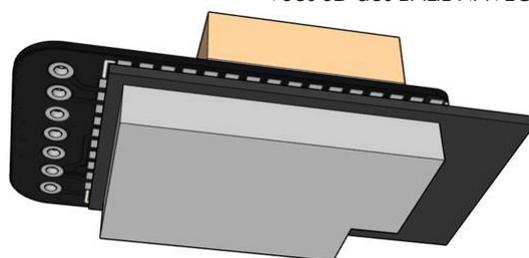
Laurent Henry



NAVEOL



vues 3D des BALIZ NAVEOL



# Nouvelle réglementation

## Vente et utilisation nitrométhane

Une réglementation européenne concernant la commercialisation de précurseurs d'explosifs entrera en vigueur dans l'ensemble de l'Union Européenne le 1<sup>er</sup> février prochain.

Cette réglementation prévoit que la vente et l'utilisation de produit seront limitées. Le nitrométhane utilisé dans les mélanges de carburants est concerné par ces restrictions.

Actuellement, il n'y a plus de Nitrométhane pur en vente chez nos fournisseurs habituels de car-

burant modéliste. Il n'est plus proposé que des carburants mélangés, complets, contenant divers pourcentages de Nitrométhane et chez certains fournisseurs des mélanges Méthanol/Nitrométhane à utiliser pour faire son carburant personnel.

La FFAM s'est rapprochée

de la **Fédération Française de Voitures Radio Commandées** et de la **Fédération de France de Modélisme Naval**,

également concernées par ces restrictions, pour envisager des actions communes, et dans un premier temps s'adresser au ministère de l'Intérieur pour discuter des textes d'application.

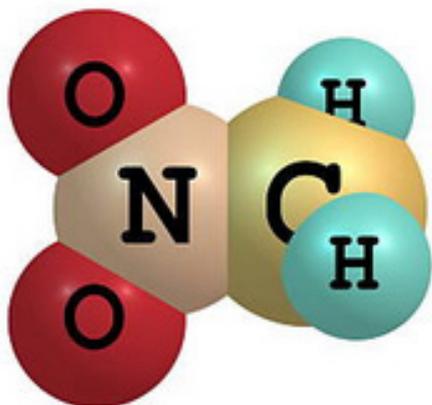
Un premier contact a eu lieu mi-décembre avec les services du ministère de l'Intérieur en charge du sujet et une réunion est prévue avec les fédérations début janvier.

Nous vous tiendrons informés de la



suite des discussions sur ce dossier. En attendant, il convient de noter que si la vente sera interdite à partir du 1<sup>er</sup> février 2021, la détention et l'utilisation des produits acquis avant cette date demeurent possibles jusqu'au 2 février 2022. Il convient donc que les modélistes qui utilisent des carburants concernés prévoient d'en acheter avant l'échéance de février 2021. ■

Laurent Henry



# Formation administrative des dirigeants 2019-2020

Pour replacer les clubs au centre de la vie fédérale, le souci premier de la FFAM, est de communiquer avec eux, mais également de recueillir leur ressenti sur certains sujets et de répondre à leurs questions et attentes. L'objectif de cette formation d'une journée est donc d'échanger entre trois membres du comité directeur, Laurent Henry, Jean-Paul Perret et Michèle Venec et les dirigeants de clubs, pour qu'ils appréhendent au mieux leurs rôles dans le fonctionnement de leurs associations, mais aussi d'aborder les sujets importants qui font l'actualité aéromodéliste fédérale. Nous avons pu constater que ces échanges sont appréciés par tous les participants.

Ces journées permettent également de rappeler les actions de la FFAM envers les clubs, comme les dotations en matériel, les subventions d'investissement, l'offre pour les jeunes, bien trop souvent méconnues ou non utilisées comme elles devraient l'être. Les formations administratives sont perçues comme une aide importante, très appréciée et utile comme l'attestent la plupart des réponses et commentaires

du questionnaire remis à chaque participant en fin de journée. Une clé USB comportant le powerpoint de présentation ainsi que divers documents sont remis à chaque personne présente.



LAM Hauts-de-France : 12 et 13 septembre 2020



LAM Ile de France : 19 janvier 2020

Les formations administratives ont débuté en octobre 2018 par la LAM Pays-de-Loire, se sont poursuivies en 2019 par les LAM Bourgogne-Franche-Comté, LAM Nouvelle-Aquitaine à Angoulême,

LAM Auvergne-Rhône-Alpes, LAM Provence-Alpes-Côte d'Azur, LAM Grand-Est à Brumath. Vu la configuration géographique de certaines ligues, 2 voire 3 sessions ont lieu dans ces ligues.

Pour l'année 2020 les clubs des LAM Ile-de-France – LAM Occitanie – LAM Hauts-de-France ont pu bénéficier de ces formations.

Malheureusement, les conditions sanitaires n'ont pas permis à la FFAM de mener à bien les formations programmées en novembre 2020 dans les LAM Corse, LAM Grand-Est, LAM Normandie, LAM Bretagne. Il est bien entendu que ces LAM seront prioritaires en 2021. ■

**Michèle Venec**



LAM Occitanie : 15 et 16 février 2020

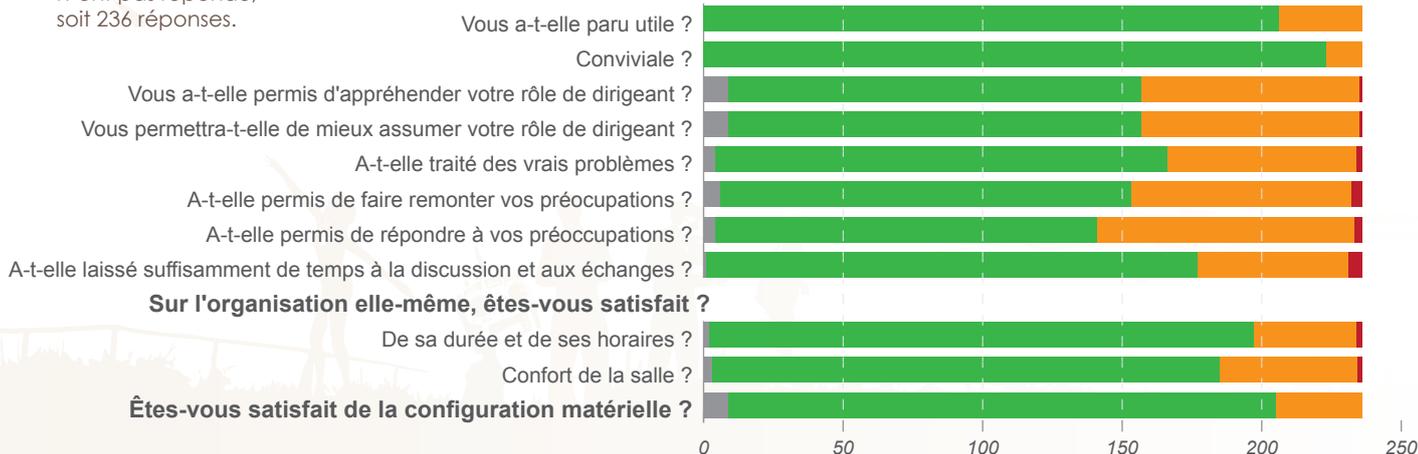
## Ligues concernées au 15-09-2020 :

LAM PL, LAM BFC, LAM NA(1<sup>er</sup>), LAM AURA, LAM PACA, LAM GE (1<sup>er</sup>), LAM IDF, LAM OCCITANIE, LAM HDF, soit 246 participants ; mais 10 participants n'ont pas répondu, soit 236 réponses.

## Synthèse des réponses au questionnaire

■ pas de réponse ■ tout à fait ■ assez ■ pas du tout

### Concernant la formation



# Décisions concernant le bilan des clubs et les labels

**E**n complément du plan de relance initié par la fédération, il a été décidé lors du comité directeur du 18 octobre dernier, en raison de la crise sanitaire et de son impact sur l'activité, pour les deux points suivants :

- **Label centre de formation** : prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 des labels centre de formation
- **Bilan annuel d'activités des clubs** : le calcul du bilan sera effectué sur la moyenne des points de bilan depuis 2015 à laquelle s'ajouteront 1000 points pour les clubs ayant organisé des championnats de France en 2020. ■

Sophie Dellac



## Assemblées générales : FFAM et clubs



### Assemblée générale FFAM

L'assemblée générale FFAM se tiendra le samedi 20 mars à la Maison du Handball (94-Créteil). Le format (présentiel, distanciel ou mixte) n'est pas encore retenu : il dépendra des conditions sanitaires à appliquer à cette date.

Le courrier d'appel à candidatures pour candidater au comité directeur FFAM est joint à cette lettre. Il est également disponible dans l'extranet des dirigeants et des licenciés :

[Contenu informatif - Assemblée générale 2021](#)

### Assemblées générales des clubs

Vous êtes nombreux à contacter la fédération pour savoir comment il est possible d'organiser votre assemblée générale.

Une newsletter spécifique sur ce sujet a été envoyée en date du 26 octobre dernier à l'ensemble des dirigeants. Elle est toujours d'actualité, car l'ordonnance du 25 mars 2020 autorisant exceptionnellement la tenue d'assemblées à distance, qui avait été prolongée une première fois jusqu'au 30 novembre, a de nouveau été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021.

Nous ne pouvons pas vous don-

ner de solution unique pour organiser vos AG. Le contexte dans lequel se trouve votre club est au centre du choix du format de l'AG à retenir.

Quelques-uns d'entre vous nous ont fait partager leur organisation d'AG pendant cette période et en voici quelques exemples :

- organisation de l'AG en extérieur sur le terrain du club ;
- organisation d'une AG (en visioconférence, ou par mail, ou par correspondance) uniquement pour valider les comptes financiers et les tarifs des cotisations pour l'année 2021 et report des élections à une date ultérieure.

**Conseil** : assurez-vous en premier lieu par une résolution à adopter, que le format d'AG que vous avez décidé de mettre en place recueille une majorité d'opinions favorables parmi vos membres. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à nous contacter. ■

Sophie Dellac



### Rédaction e-Aéromodèles : appel à contribution

Aéromodèles n'existe plus, mais nous continuerons à publier, sur le site fédéral, les articles que vous nous enverrez.

Merci d'envoyer vos contributions à l'adresse : [a.besnard@ffam.asso.fr](mailto:a.besnard@ffam.asso.fr)

Retrouvez les articles e-Aéromodèles : <https://www.ffam.asso.fr/fr/e-aeromodeles.html>

VIE DES CLUBS

REPORTAGES

TECHNIQUE

CATÉGORIES